

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017**RÉUNION PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et Mme Sabine NANDRIN siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 septembre 2017 ouverte. Avant de donner la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. HODY.- M. CONTENT arrivera avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Madame MICHAUX ?

Mme MICHAUX.- M. GEORGES et Mme JADOT sont excusés

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRQUET.- Ils vont arriver.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Nous sommes tous là M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2017).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseil provincial**Document 16-17/375 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste MR pour le District de Dison – Arrondissement de Verviers – en remplacement de Monsieur Jean-Luc NIX, démissionnaire.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Avant de procéder à cette vérification de pouvoirs, je vous invite à prendre acte de la démission de M. Jean-Luc NIX à la date de ce 21 septembre 2017.

Nous allons à présent procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers, elle sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers le Salon Louis XV : MM. Jean-François CLOSE-LECOCQ, Marc HODY, André STEIN, Jean-Marie GILLON, Eric LOMBA, Birol COKGEZEN et Mme Josette MICHAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

* * *

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée M. Jean-François CLOSE-LECOCQ qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Verviers. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial

M. CLOSE-LECOCQ Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour sous la présidence de Mme MICHAUX et à laquelle assistaient MM. Marc HODY, André STEIN, Jean-Marie GILLON, Eric LOMBA, Birol COKGEZEN et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste MR de l'Arrondissement de Verviers - District de Dison afin de pourvoir au remplacement de M. Jean-Luc NIX, démissionnaire.

Mademoiselle Marion DUBOIS née le 12 janvier 1993 et domiciliée Hac, 88 à 4650 HERVE est la première suppléante en ordre utile sur la même liste.

Par courrier daté du 11 septembre 2017, Mademoiselle Marion DUBOIS notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Herve, datée du 19 septembre 2017, que Mademoiselle DUBOIS réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Mademoiselle Marion DUBOIS à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Mademoiselle Marion DUBOIS, issue du District de Dison, en remplacement de M. Jean-Luc NIX.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Conseil provincial adopte les conclusions à l'unanimité votre entrée dans notre Assemblée.

Je vais à présent inviter Mademoiselle Marion DUBOIS, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal.

Vous avez la parole Mademoiselle DUBOIS.

Melle DUBOIS (de son banc).- Tout d'abord, bonjour à tous et je suis vraiment très heureuse de rentrer au sein de ce Conseil donc, je vais passer à la prestation de serment : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements et embrassade de l'intéressée par M. le Gouverneur)

M. LE PRESIDENT.- Merci Mademoiselle DUBOIS. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale et on se joint à notre Gouverneur pour les félicitations.

(Rires)

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Mademoiselle DUBOIS sera membre de la première Commission, en remplacement de M. Jean-Luc NIX ; Mme Marie-Noëlle MOTTARD sera membre de la quatrième Commission en remplacement de Monsieur NIX et Monsieur Alfred BREUWER sera membre de la première Commission, en remplacement de Mme MOTTARD.

Je vous invite donc à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui sera déposée pendant la séance sur vos bancs pendant la séance.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017**VI.- Question d'actualité.****Document 16-17/A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux potagers collectifs.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 16-17/A14).

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte un point. Pour cette question, je donne la parole à M. Alexandre LEMMENS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Députée, Messieurs les Députés, chers Collègues.

En juillet dernier, nous apprenions, avec stupéfaction, la pollution aux métaux lourds et aux hydrocarbures, du plus grand et certainement plus ancien potager collectif de Wallonie, situé à Bressoux.

Des études sont en cours de réalisation pour connaître l'étendue exacte de cette pollution et le danger éventuel qu'elle représente pour les utilisateurs de ce potager. Les récoltes sont-elles polluées ? Les gens s'empoisonnent-ils sans le savoir ? Ces questions trouveront certainement réponses dans les rapports des études.

Les potagers collectifs, de plus en plus populaires dans nos villes et villages, sont une alternative sociale, écologique et économique à la grande distribution et au commerce mondialisé. Les jardiniers s'assurent ainsi de récoltes maisons de fruits et légumes sains, de saison et, généralement, cultivés sans pesticides. Nombre de ces potagers sont, par ailleurs, mis en œuvre par les Communes, les CPAS et Centres culturels de notre province.

Et la Province, amie des communes, soutient ces jardins collectifs via les Services Agricoles, chargés d'aider et conseiller ces jardiniers en herbes.

Afin de garantir la santé des jardiniers et des utilisateurs des jardins collectifs sis sur notre territoire et étant donné les coûts relativement élevés des analyses recherchant les métaux lourds et les hydrocarbures, la Province, via le laboratoire et les Services Agricoles, ne pourrait-elle pas mettre au point un programme d'analyse des sols des jardins et potagers collectifs liégeois afin de s'assurer du bon état sanitaire de ceux-ci ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Je suis heureux de la question qui est ici posée par Monsieur le Conseiller LEMMENS. En effet, elle me donne l'occasion de montrer l'utilité et la réactivité de notre Laboratoire, souvent injustement méconnu, et de nos Services Agricoles.

Petite parenthèse, pour votre information, le laboratoire s'est repositionné il y a quelques mois en fonction de cinq axes dont un est orienté vers, justement, l'analyse des terres, que ce soit pour les professionnels ou également pour les particuliers ou en tout cas, les collectivités. En fonction de cela, pour chaque axe : l'axe 1, c'est les terres ; l'axes 2, il s'agit de l'aide aux petits producteurs ; l'axe 3, il s'agit des milieux intérieurs ; l'axe 4, il s'agit de l'environnement et également de la faune sauvage par des recherches de perturbateurs endocriniens, et enfin l'axe 5, il s'agit de l'eau.

Donc, ces différents axes se sont vu attribuer toute une série de fiches destinées aux gens que l'on souhaite toucher par rapport à ça et donc, M. LEMMENS, je vous offrirai l'ensemble des fiches qui concernent l'axe 1. Voilà donc, ça sera pour tout à l'heure. Et à chacun d'entre vous, je vais demander à notre huissier de bien vouloir vous remettre une fiche qui reprend la tournée qu'entreprend notre laboratoire pour se faire connaître par rapport à cette remise à niveau de ces 5 axes. Voilà ! Je le donne donc quand ils auront l'occasion, ils le feront tourner.

Je reviens plus spécifiquement à la question de Monsieur LEMMENS. Comme Monsieur LEMMENS le rappelait : le potager collectif de Bressoux est un des plus grands et des plus anciens de Wallonie, s'est récemment révélé être particulièrement pollué aux métaux lourds et aux hydrocarbures. Quelles conséquences pour les jardiniers qui le fréquentent et qui consomment les fruits et légumes qui en sont issus ?

La problématique nous a directement interpellés, avec une prise de conscience : il est urgent de proposer un plan d'action afin de pouvoir conseiller au mieux les citoyens.

Hélas, à l'heure actuelle et malgré nos analyses, nous ne disposons que de bases de données étrangères sur le transfert des métaux vers les légumes. Il est donc difficile d'encadrer les citoyens concernés et de leur donner des recommandations précises quant aux actions à mettre en place.

Ainsi, ce n'est pas parce qu'un sol contient des métaux qu'ils se déplacent nécessairement vers les légumes, tout cela dépend des conditions physico-chimiques de ce sol. Ça a d'ailleurs été expliqué lors d'une conférence au Barbou par une de nos agents du laboratoire de Tinlot.

En vue de fournir un service de qualité en adéquation avec l'axe 1 « Analyse des sols et conseil en matière agricole et domestique » de sa récente réorganisation, le Laboratoire a formulé des propositions visant à établir une base de données illustrant le transfert des métaux lourds vers les légumes et/ou les fruits ainsi qu'une fiche « conseil » avec des propositions d'action selon le niveau de contamination.

Ainsi, à l'avenir, si une contamination est détectée lors d'une première analyse dans le potager d'un particulier, et sous réserve de l'accord du client, le laboratoire provincial proposera d'effectuer le prélèvement d'un nouvel échantillon de terre par ses soins et d'analyser tous les métaux lourds et des hydrocarbures présents dans le sol, les légumes et le compost.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Si ces analyses complémentaires confirment une contamination avérée, au regard de la législation en vigueur, le laboratoire prodiguera ses conseils en tenant compte de la contamination mise en évidence... Ces analyses complémentaires, cela répond à votre question, seraient entièrement prises en charge par la Province.

De même, le CPL- VEGEMAR subordonnera désormais son encadrement des jardins collectifs et maraichers à la réalisation systématique d'une analyse du sol, fertilité et métaux lourds, payante par le demandeur. En cas de contamination, le laboratoire effectuera le prélèvement d'un nouvel échantillon et les analyses complémentaires seront prises en charge par la Province.

La formation et l'encadrement de ces jardins par le CPL-VEGEMAR seront orientés en tenant compte de la contamination mise en évidence si celle-ci est acceptable, tandis que la poursuite de la production sur ces terres sera déconseillée et l'encadrement suspendu, si la contamination est trop importante et donc dangereuse.

Ces propositions d'action ont été formulées dans un rapport qui doit être présenté au Collège en date du 5 octobre. Je remercie donc Monsieur LEMMENS pour sa question : y répondre était l'occasion rêvée de mettre en lumière la proactivité et la réactivité de nos services face à l'apparition d'un problème dans leurs champs d'interventions.

Pour terminer, je dirais que par rapport à l'analyse des terres, ce sont aussi les Services de l'Environnement qui sont associés au Service de l'Agriculture et au Laboratoire pour donner un conseil donc, pour les personnes qui le souhaitent donc là, il y a une association, une proactivité de différents services provinciaux. Ils sont particulièrement efficaces en la matière.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 16-17/376 : Don d'une peinture acrylique par Monsieur Luis SALAZAR, artiste.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 16-17/376).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/377 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée », en abrégé « D.T.V.L. » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2017.

Document 16-17/378 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Académie de musique Grétry », en abrégé « Académie Grétry » - Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 16-17/379 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA » - Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 16-17/380 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Cinéma Liège Accueil Province », en abrégé « C.L.A.P. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 16-17/377, 16-14/378, 16-17/379, 16-17/380) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 16-17/381 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Voix de Femmes ».

Document 16-17/382 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre d'Action Laïque de la Province de Liège ».

Document 16-17/383 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Tchinnisse».

Document 16-17/384 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2017 à 16 bibliothèques reconnues.

Document 16-17/385 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien du Centre culturel de Wanze.

Document 16-17/386 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Unes fois d'un Soir ».

Document 16-17/387 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel d'Engis.

Document 16-17/388 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Scène du Bocage ».

Document 16-17/389 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Verviers ».

Document 16-17/390 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Image, Son et Animation ».

Document 16-17/434 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « BAM ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 de l'ordre du jour (documents 16-17/381, 16-17/382, 16-17/383, 16-17/384, 16-17/385, 16-17/386, 16-17/387, 16-17/388, 16-17/389, 16-17/390, 16-17/434) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Les documents 16-17/384, 386 et 389 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie et a examiné particulièrement certains dossiers : 384, 386 et 389.

Pour le 384, une question concerne les bibliothèques dites encyclopédiques. Il s'avère que toutes les bibliothèques peuvent prétendre à être encyclopédiques tous les 5 ans auprès de la Province qui prend acte et qui soumet les propositions à la Communauté française. Au final, c'est le Ministre qui tranche. A ce dispositif il faut nuancer les bibliothèques qui émargent de l'ancien décret et qui ne sont pas encore reconnues et/ou qui ne sont pas encore incluses dans les conditions du nouveau décret.

De manière fonctionnelle, la reconnaissance de notre bibliothèque centrale des Chiroux et notre bibliothèque itinérante est bloquée chez le Ministre. Il n'y a, en 2018, aucune reconnaissance supplémentaire donc des bibliothèques dites encyclopédiques sauf Boussu.

Pour le 386, ici il s'agit d'avoir confirmation des 6.000 € au bénéfice de l'asbl « Les unes fois d'un soir ». Il y a également une question afin d'avoir la confirmation que ce dossier est bien porté par le département Culture de l'administration provinciale.

Pour le 389 qui concerne le projet « Jazz » à Verviers, une demande d'information concerne l'intervention ou pas de la Communauté germanophone dans le financement de ce projet. Il est précisé que l'octroi de ce pécule par la Province de Liège et son Département Culture se fait notamment sur base de sa localisation à Verviers.

Votre première Commission se positionne à la faveur de l'ensemble de ces trois dossiers. Chacun de ces dossiers est approuvé à 8 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

En ce qui concerne les documents 16-17/381, 382, 383, 385, 387, 388, 390 et 434 ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces onze documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

Document 16-17/391 : Subsidés d'équipement touristique – Modification d'affectation des soldes de certaines subventions et/ou du délai fixé pour la justification des montants octroyés pour les soldes des subventions pour les années 2003 à 2011, 2012, 2014 et 2015.

Document 16-17/392 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Répartition des subsidés provinciaux d'équipement touristique pour l'exercice 2017 et modification partielle de l'affectation de ceux-ci.

Document 16-17/393 : Subsidés d'équipement touristique – Réaffectation et répartition d'une subvention.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20, 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 16-17/391, 16-17/392, 16-17/393) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 16-17/394 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien de l’asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel » et de l’asbl « Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne ».

Document 16-17/395 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Soutien aux sites paraprovinciaux, à savoir : asbl « Blegny-Mine », « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagne – Eifel », « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée ».

Document 16-17/396 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien de la Commune de Lontzen et de l’asbl « Coup d’envol ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23, 24 et 25 de l’ordre du jour (documents 16-17/394, 16-17/395, 16-17/396) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune questions, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

A l’unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 16-17/397 : Octroi de subventions en matière de Culture, Relations extérieures, Santé et Sociale – Demande de soutien de l’asbl « Lim’bougez-vous ! ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l’ordre du jour (document 16-17/397).

En première Commission, ce document n’a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l’adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Et en deuxième Commission, ce document n'a également soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 7 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première et de la deuxième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/398 : Modification du règlement relatif à l'octroi d'un soutien financier à des projets d'intégration des populations d'origine étrangère.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 16-17/398).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Silvana CAROTA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CAROTA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie ce vendredi 22 septembre et a, notamment, débattu sur le point 16-17/398 concernant la modification du règlement relatif à l'octroi d'un soutien financier à des projets d'intégration des populations d'origine étrangère.

Après la présentation faite par Madame la Députée, plusieurs questions sont posées. Toutes les associations seront-elles prévenues du nouveau déroulement ? Il lui est répondu que oui.

Le CRIPEL et le CRVI interviendront-ils encore ? La réponse est non. Le dépôt des demandes de subventionnement se fera, dorénavant, auprès de la nouvelle cellule « subventions » du Département des Affaires Sociales.

L'examen des différentes demandes ainsi que le choix des associations lauréates devant, à l'avenir, être fait par notre Commission, serait-il possible qu'un premier tri soit fait avant de nous les faire parvenir ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Madame la Députée répond que c'est déjà prévu. C'est la cellule « subventions » qui s'en chargera. Une fiche récapitulative sera réalisée pour chaque projet. Celles-ci seront transmises avec les dossiers complets aux membres de la Commission.

Enfin, un Commissaire demande s'il est vraiment nécessaire d'envoyer tous les documents ? Après discussion, il est décidé d'envoyer uniquement les fiches récapitulatives. Quant aux dossiers complets, ils seront transmis à la demande.

Le point a été voté à 7 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY, M. RASSAA et M. SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je trouve que cette réforme est vraiment très appréciable, nous la demandions, avec d'autres d'ailleurs, nous n'avions pas le monopole évidemment, depuis un certain nombre d'années.

Je pense que cela va ajouter de la transparence, de la saine concurrence si je puis dire, dans la mesure où il n'y aura plus de premiers filtres, on connaissait un peu les critères mais c'est vrai qu'on s'étonnait parfois que certains projets arrivent et d'autres non.

Donc, que ce soit les pouvoirs publics qui reprennent la main et que tous les projets puissent, en toute transparence, être consultables par les différents Conseillers ajoute évidemment de la transparence, de la clarté, et surtout, ça permet à cette assemblée de se réapproprier, en tout cas, une évaluation globale de tous les projets qui existent et c'est très heureux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. RASSAA, vous avez la parole.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Chers Collègues.

Pour avoir assisté à deux Commissions d'attribution des subsides aux projets soutenus par le CRIPEL et le CRVI, je peux dire que la présentation était pour le moins professionnelle, très argumentée, et qu'elle témoignait d'un traitement sérieux des projets reçus et d'une connaissance certaine du terrain.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Aujourd'hui, si j'ai bien compris, on souhaite déposséder ces associations de cette capacité à traiter et gérer ces dossiers et au vu des réactions en Commission, je crains que les raisons ne soient pas administratives ou démocratiques mais plutôt très politiques.

Il y a, en effet, plusieurs désaccords politiques sur les conceptions d'intégration et de vivre ensemble, entre certains membres du CRIPEL et du CRVI et certains membres de notre Commission.

Au PTB nous pensons que ces désaccords auraient pu être résolus par un débat argumenté et des échanges sans préjugé, ici on fait le choix plutôt d'un rapport autoritaire avec le monde associatif. Nous ne partageons pas cette conception et nous nous abstenons sur ce nouveau règlement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M. SPITS, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je n'avais pas vraiment prévu de prendre la parole mais d'après ce qui vient d'être dit, je rejoindrais plutôt l'intervention du groupe ECOLO mais en insistant aussi sur quelque chose qui est passé un peu je vais dire de manière « légère », dans le rapport, c'est-à-dire ce qui est important maintenant, c'est que je crois que les critères, contrairement à ce qui vient d'être dit, ne seront pas du tout politique.

La Commission décide en connaissance de cause, évidemment la Commission est constituée de politiques mais nous sommes dans une assemblée politique, ça me semble logique, mais ce qui est surtout important et novateur, c'est qu'il y a vraiment des critères fondamentaux qui sont déterminés au départ pour pouvoir, au niveau de l'administration déjà présélectionner des dossiers avec des thématiques bien particulières. Et c'est ça surtout la grosse avancée.

Je crois que ça c'est une chose en tout cas que nous, nous soutiendrons parce que comme d'autres, et on ne va pas en faire une affaire politique ici parce que je crois que tout le monde autour de la table essayait de trouver une solution meilleure à cette Commission, c'était quand même parfois un petit peu difficile et loin de remettre en cause évidemment le travail de fond qu'on apprécie aussi, que ce soit du CRVI ou du CRIPEL. Je crois que c'est plus une question de méthode en travaillant à la Commission.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Il n'y a plus de demande d'intervention ? Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/399 : Octroi de subventions en matière de Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Le Commerce Liégeois ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 16-17/399).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle ALBERT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ALBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est penchée sur l'examen du point relatif à l'octroi d'une subvention à l'asbl « Le Commerce Liégeois », document 16-17/399.

Après une présentation de Madame la Députée sur un projet-pilote « Commerces accessibles », ayant pour mission l'amélioration des commerces aux personnes à mobilité réduite dans l'hyper-centre de Liège, il a été proposé d'accorder une subvention de 18.361,75 € à l'asbl « Commerces Liégeois » en vue de l'aider à organiser la mise en œuvre de ce projet. Celui-ci devrait être étendu au Grand Liège par la suite.

Un Commissaire demande si l'Echevinat du Commerce de Liège a été concerté ? La Députée lui répond que oui mais qu'il a refusé toute collaboration.

Un autre Commissaire s'interroge sur une coordination possible avec l'Office du Tourisme ? La Députée répond qu'en effet, c'est en parfaite ligne de travail avec l'Office du Tourisme.

Après discussion et réponses aux différentes questions, c'est par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter ladite résolution.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/400 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Centre hospitalier chrétien ».

Document 16-17/435 : Octroi de subventions en matière de Relations extérieures – Demande de soutien de l'asbl « Les Amitiés Françaises de Liège ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29 et 30 de l'ordre du jour (documents 16-17/400, 16-17/435) ont été regoupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/401 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre du plan global d'acquisitions prioritaires des véhicules 2017, d'un tracteur horticole pour les besoins de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid et d'un tracteur routier pour les besoins du Service Itinérant de Promotion de la Santé.

(Voir rapport)

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

M. LE PRESIDENT.- Points 31 de l'ordre du jour (document 16-17/401).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Vice-président.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre troisième Commission a examiné ce mardi 26 septembre le point 16-17/401 relatif à un marché public de fournitures d'un tracteur horticole pour les besoins de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid et d'un tracteur routier pour les besoins du Service Itinérant de Promotion de la Santé.

Un Commissaire s'étonne du prix élevé de ce marché et demande de quel type de tracteur il s'agit.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'un petit tracteur horticole classique pour La Reid et d'un tracteur type Camion, ce qui justifie le prix estimé du marché.

Aucune autre question n'est posée et notre Commission approuve le dossier par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Vice-président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/402 : Mise en non-valeurs de créances dues au compte « produits divers », de divers établissements provinciaux, du Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 16-17/402).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/403 : Mise à disposition des communes d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 16-17/403).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/404 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2016 de la Mosquée ASSAHABA Verviers.

Document 16-17/405 : Avis à donner sur ma modification budgétaire n°1 de l'exercice 2016 de la Mosquée MERKEZ CAMII à Liège.

Document 16-17/406 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34, 35 et 36 de l'ordre du jour (documents 16-17/404, 16-17/405, 16-17/406) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 16-17/407 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royal Stade Waremmien FC ».

Document 16-17/408 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Vélo Club Cité Jemeppe ».

Document 16-17/409 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « C.S. Sart-Tilman »

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37, 38 et 39 de l'ordre du jour (documents 16-17/407, 16-17/408, 16-17/409) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 16-17/408 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Alfred BREUWER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BREUWER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités.

J'ai donc le privilège de vous faire rapport sur l'examen des documents 16-17/407, 408, 409. Il s'agit de subsides en matière sportive.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Donc, la troisième Commission réunie le 26 septembre, a examiné les points relatifs à l'octroi de subsides à des événements ou clubs sportifs, à savoir le Stade de Waremme, le Vélo Club de Jemeppe et le Club Sportif Sart-Tilman.

Une seule demande, se rapportant à la 43^{ème} édition d'un événement cycliste ayant déjà eu lieu le 24 septembre, a fait l'objet de questionnement de la part d'un Commissaire.

Ce dernier, se fondant sur un article de presse faisant état de polémique au sein du Vélo Club de Jemeppe et eu égard au montant accordé, soit 12.000 €, a posé la question du bon usage des deniers publics.

Un second Commissaire est intervenu pour appeler à la vigilance en cas de prolongement en justice.

Dans sa réponse, Monsieur le Député Robert MEUREAU a apporté des éléments de réponse qui, nonobstant une possible confusion liée à l'appellation de l'épreuve, confirment : la pertinence du soutien à un événement reconnu ; les garanties données quant à sa bonne organisation ; le contrôle effectué par les services provinciaux de l'affectation du subside.

Quant à la situation du club et à l'organisation future d'une 44^{ème} édition et un éventuel soutien provincial, seul l'avenir permettra de dire ce qu'il en sera.

Le vote des Commissaires est favorable par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 16-17/407 et 16-17/409, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 16-17/410 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l’asbl « Liège Gestion Centre-Ville ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l’ordre du jour (document 16-17/410).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n’a soulevé aucune remarque ni aucune question. C’est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/411 : Octroi de subventions en matière de Radio, télévision, presse – Demande de soutien de l’asbl « RTC Télé-Liège » et « Télévesdre ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l’ordre du jour (document 16-17/411).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n’a soulevé aucune remarque ni aucune question. C’est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/412 : Octroi de subventions en matière de Culte et de Laïcité – Demande de soutien de l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 16-17/412).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/413 : Désignation au 1^{er} juillet 2017 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Herstal.

Document 16-17/414 : Désignation au 1^{er} octobre 2017 d'un receveur spécial des recettes à la Station provinciale d'analyse agricoles.

Document 16-17/415 : Désignation au 1^{er} octobre 2017 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Ernest Malvoz.

Document 16-17/416 : Désignation d'un comptable des matières pour l'IPEPS de Herstal.

Document 16-17/417 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Internat Polyvalent de Seraing.

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

M. LE PRESIDENT.- Points 43, 44, 45, 46 et 47 de l'ordre du jour (documents 16-17/413, 16-17/414, 16-17/415, 16-17/416, 16-17/417) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil les cinq résolutions.

Document 16-17/436 : Marché public de fournitures (avec services de maintenance) – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de matériel de simulation pour les Services d'intervention d'urgence avec une maintenance de type « full omnium » pendant 5 années.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour (document 16-17/436).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/418 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000 € hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour (document 16-17/418).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil provincial a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 16-17/419 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Pôle de développement culturel de Bavière – Terrassements et assainissement du sol.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour.

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. André STEIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission a examiné ce lundi 25 septembre le document 16-17/419. Il s'agit d'organiser une procédure ouverte en vue d'attribuer le marché public de travaux relatif aux terrassements et à l'assainissement du sol sur le site de Bavière.

Après un long exposé fait par l'administration, un Commissaire demande quelle quantité de terre sera à excaver ? Il lui est répondu que c'est environ 25.000 m³, ce qui est une quantité certainement pas négligeable.

Le projet de résolution est adopté par 5 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/420 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Domaine du Château de Jehay – Restauration de la façade arrière des dépendances ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 51 de l'ordre du jour.

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Marcel BERGEN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BERGEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La Commission a examiné le dossier sur les travaux dans le domaine du Château de Jehay, travaux qui consistent à la restauration d'une partie des dépendances à l'arrière.

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder aux travaux de restauration de la façade arrière des dépendances, à savoir : la réfection des maçonneries, la remise en peinture de menuiseries extérieures.

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation du patrimoine immobilier.

Vu les conditions du marché constitué par le cahier spécial des charges, le métré et les plans.

Considérant que le montant estimé du marché s'élève à 152.075,54 € hors T.V.A., soit 184.011,40 € T.V.A. de 21 % comprise.

Considérant qu'une procédure ouverte peut être organisée sur base de l'article 36 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics en vue de l'attribution du marché, et que l'offre économiquement la plus avantageuse est déterminée sur base du prix, que ledit marché sera divisé en 2 lots : lot 1 : restauration de la façade arrière des dépendances dont l'estimation s'élève à 146.935,20 € HTVA ; lot 2 : peintures dont l'estimation s'élève à 5.320,00 € hors TVA, soit 6.437,20 TVAC.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Votre Commission a adopté ce projet par 5 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/421 : Marchés publics de travaux – Mode de passation et conditions des marchés – Ecole Polytechnique de Huy – Construction d'un nouveau bâtiment scolaire : parachèvements et installations HVAC.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour.

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/422 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux – Construction d'un gymnase.

(Voir rapport)

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour.

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. SPITS, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je crois que nos Commissaires sont quand même relativement actifs en Commission et posent de nombreuses questions mais on aurait souhaité avoir quelques informations supplémentaires de la part du Député ici, sur ce dossier-là.

Je ne doute pas d'ailleurs qu'il va pouvoir nous répondre et au fait, d'abord d'emblée, pouvoir peut-être dire que des infrastructures sportives, c'est évidemment hyper intéressant qu'elles soient dans les écoles ou même dans les villes mais la situation géographique de l'école de Micheroux, elle est quand même située quasi à égale distance entre Soumagne et Fléron, et alors, la question qu'on se posait, est-ce qu'il y a eu des contacts avec les Communes de Soumagne et de Fléron pour pouvoir, peut-être, plutôt que de construire un hall, utiliser de manière un peu plus performante ou utiliser, en tout cas, les halls qui existent ailleurs, qui sont d'ailleurs pas mal, dans les Communes de Fléron et de Soumagne, ça c'est un premier volet de la question.

Le deuxième volet c'est évidemment s'il devait être construit, est-ce qu'il serait subsidiable ou potentiellement subsidiable ? Et, au-delà de ça, comme c'est un hall d'école et comme ça se passe parfois dans certaines écoles aussi, est-ce que ce hall pourrait être utilisé par des clubs sportifs en dehors des heures scolaires ? Voilà en fait les trois questions, donc les contacts, les subsides potentiels et l'occupation en dehors des heures scolaires. Si vous aviez l'occasion de nous répondre, ça nous ferait plaisir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Député DENIS. Vous avez la parole.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Je vous réponds volontiers mais il était plus simple de poser les questions quand on avait tous les techniciens en Commission.

Je vous réponds et je ne vous réponds pas parce que je dois moi-même m'informer par rapport à ça auprès des Services donc vous aurez la réponse une prochaine fois mais voilà, je suppose qu'en termes de subsides et sans doute des contacts avec la Commune, des contacts existent mais je ne sais pas vous en dire plus, je vous le dirai la prochaine fois ou bien je vous enverrai la réponse par mail ou je la donnerai aux Commissaires de la quatrième Commission.

Voilà, je ne connais pas les réponses à ce que vous me demandez.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

M. LE PRESIDENT.- Donc, M. le Député, vous donnerez les réponses lors d'une prochaine Commission pour informer les groupes ! M. SPITS ?

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Loin de moi évidemment l'idée de mettre quelqu'un en porte-à-faux ici, donc je suis obligé de dire, on pose beaucoup de questions puis quand on se réunit en groupe et bien, on se repose des questions supplémentaires. C'est d'ailleurs le but de nos abstentions. En Commission on nous disait « pourquoi est-ce que vous vous abstenez toujours ? » et bien tout simplement pour pouvoir en rediscuter en groupe puisqu'on est chacun délégué dans les Commissions. Je crois que quand on est dans l'opposition, en tout cas c'est comme ça qu'on fonctionne.

Donc, les questions ici ne sont évidemment pas volontairement prévues pour vous mettre en porte-à-faux, que du contraire, on souhaite évidemment avoir les réponses mais voilà, je pose une question et je suppose que je ne serai pas suivi mais ne serait-ce pas plus sage, peut-être en attendant les questions, de pouvoir reporter le point à un prochain Conseil et nous amener les questions, ou de nous poser des questions en Commission et d'en rediscuter en Commission pour avoir ces éclaircissements-là ? Voilà, maintenant je ne suis pas sûr que je sois suivi mais je vous pose la question quand même aussi.

Voilà ! Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne la parole à M. DENIS, Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- On ne reporte pas le point évidemment mais je suis bien d'accord que vous ne voulez mettre personne en difficulté, ça j'ai bien compris, mais si vous vouliez réellement avoir les réponses aux questions, je suppose que vous vous êtes posés la question quand même en groupe au moins une demi-heure, une heure avant de venir ici, et bien vous posiez la question en entrant, la réponse vous l'auriez eue.

Vous savez quand même bien ... Vous êtes depuis suffisamment longtemps dans cette Assemblée pour savoir comment ça fonctionne et vous savez aussi qu'on ne peut pas avoir réponse à toute question technique, c'est la raison pour laquelle on se fait accompagner en Commission de tous nos techniciens.

M. LE PRESIDENT.- Moi, je vous propose peut-être que Monsieur le Député provincial vous envoie l'information dès qu'il en dispose et qu'on puisse voter maintenant. M. MESTREZ ? Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président. Quand on préside la Commission, ce qui ne m'arrive pas souvent, c'était en l'absence de M. NIX, on a peut-être un regard plus attentif. J'ai quand même le souvenir, M. SPITS, qu'on nous a bien expliqué donc, il s'agit d'enseignement spécialisé, avec un certain nombre d'enfants en chaise roulante, on nous a bien expliqué qu'on allait construire le hall à proximité immédiate de l'école avec une galerie couverte qui permettrait aux enfants, en chaise roulante etc, de pouvoir accéder directement de l'école au hall sans passer par l'extérieur donc, c'est vrai qu'un hall existant à 5 kms, c'est quand même mettre ces enfants dans l'autocar, les transporter jusque-là, avoir des

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

couloirs qui ne sont pas adaptés, avoir des douches qui ne sont pas adaptées, avoir des toilettes qui ne sont pas adaptées, car on nous a expliqué aussi que l'ensemble de l'équipement serait évidemment adapté au fait qu'il s'agissait d'enfants handicapés et de chaisards notamment.

Je trouve qu'en Commission on a eu indirectement la réponse aux questions que vous posez, c'est pourquoi je me suis permis de prendre la parole.

M. LE PRESIDENT.- Et bien vous avez bien fait !

M. SPITS, Conseiller provincial (de son banc).- De mon banc, je remercie l'ancien Député provincial pour ces réponses.

M. LE PRESIDENT.- Un membre éminent de notre assemblée. Voilà ! Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/423 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Internat Polyvalent de Seraing – Rénovation du 9^{ème} étage : gros œuvre et parachèvements.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 54 de l'ordre du jour.

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/424 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Internat polyvalent mixte de Herstal – Restauration de la façade principale à rue – Lot n° 1 : traitement des parements – Lots n° 2 : remplacement des menuiseries extérieures.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 55 de l'ordre du jour.

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/425 : Parc d'activités économiques d'Amay – Acquisition de 3 parcelles sur deux terrains, appartenant à la SPI, situés dans le parc d'activités économiques d'Amay à proximité du hall de stockage de sel.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 56 de l'ordre du jour.

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/426 : Perspective d'acquisition d'un ensemble de trois immeubles sis à Vieuxville, appartenant à la Commune de Ferrières.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 57 de l'ordre du jour (document 16-17/426).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Alexandre LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie ce 25 septembre 2017 et a analysé le document 16-17/426.

Un Commissaire demande si le fait d'être adhérent de l'association CRH a donné lieu à de nouvelles contraintes pour l'asbl « Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée ».

Il lui est répondu que non. Le tourisme social des jeunes a simplement été ajouté dans l'objet social de l'asbl et comme ils ne travaillent essentiellement qu'avec un public scolaire, cela ne pose aucune contrainte supplémentaire et la reconnaissance comme organisme de tourisme social est quasi acquise.

Ce même Commissaire fait remarquer la présence d'un ascenseur dans le projet et suppose donc que tous les accès PMR sont prévus. Il lui est répondu que oui et qu'actuellement, le site ne dispose pas d'accès PMR et que c'est donc un plus pour l'asbl.

Le point a été adopté par votre quatrième Commission par 5 oui et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/427 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre » - Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 16-17/428 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents », en abrégé « CRMA asbl » - Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 16-17/429 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Ourthe » - Exercice 2016/Prévisions 2017.

Document 16-17/430 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière pour l'Amblève » - Exercice 2016/Prévisions 2017.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 58, 59, 60 et 61 de l'ordre du jour (documents 16-17/427, 16-17/428, 16-17/429 et 16-17/430) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 16-17/430 ayant soulevé une remarque, j'invite le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Donc le dossier 430 pour la Commission de Monsieur DENIS concerne le Contrat de Rivière pour l'Amblève. Il s'agit simplement du renouvellement du Contrat de Rivière pour l'Amblève, cependant ce dossier a fait l'objet d'une remarque de la part d'un Commissaire qui s'inquiète de savoir pourquoi l'association ne bénéficie pas de l'enveloppe des subsides exceptionnels.

Il lui a été répondu que l'association n'a prétendu à cette dotation puisqu'elle n'a renoncé à aucun dossier complémentaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Votre Commission se positionne à la faveur de ce projet par 5 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 16-17/427, 428 et 429, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de les adopter par 5 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 16-17/431 : Octroi de subventions en matière d'Environnement – Demande de soutien de l'asbl « Contrat de Rivière pour l'Amblève ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 62 de l'ordre du jour (document 16-17/431).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci chaleureusement Monsieur le Président.

Donc, ce projet concerne une activité de pisciculture à Trois-Ponts pour l'asbl Contrat de Rivière pour l'Amblève. Un Commissaire s'inquiète des modalités du projet quant à trois éléments : la double démarche, qui est confirmée ; la non-destination commerciale de l'activité, qui est confirmée également ; la possibilité de prétendre à l'octroi d'autres subventions dans le cadre de projets supplémentaires et/ou de nouveaux projets, par exemple des projets complémentaires comme évoqués dans le dossier 430, bref, ces octrois de subventions supplémentaires sont confirmés également.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Après cette triple confirmation, votre Commission se position à la faveur de ce projet piscicole à Trois-Ponts par 5 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/432 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « Pôle Académique Liège-Luxembourg ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 63 de l'ordre du jour (document 16-17/432).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 64 de l'ordre jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial est fixée au lundi 23 octobre 2017 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16h20'.

X.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentations de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.